

Département de la Haute-Corse – Commune de MONTE

CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION DE MONTE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



P.J. n°47 _Capacités Techniques et Financières

Sommaire

1. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES	3
1.1. LE SYVADEC	3
1.2. CAPACITES TECHNIQUES	4
1.2.1. Moyens humains	4
1.2.2. Moyens matériels	6

1. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

L'activité de traitement des déchets est encadrée par la législation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, les dispositions du code de l'environnement lui sont donc applicables.

Les porteurs de projet doivent faire état de leur capacités techniques et financières, à même de leur permettre de conduire leurs projets dans le respect des intérêts visés à l'article L511-1 du code de l'environnement, et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L512-1 du même code.

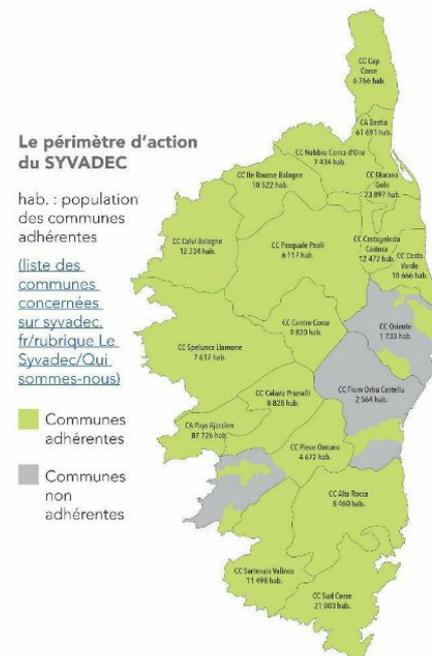
1.1. LE SYVADEC

Le SYVADEC – Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse – est le porteur du projet du Centre de tri et de valorisation de Monte. C'est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, qui lui ont transféré leur compétence de traitement et valorisation des déchets ménagers et qui prennent l'ensemble des décisions aux sein des instances.

Toutes les intercommunalités de Corses sont adhérentes au SYVADEC : dix-sept d'entre elles pour la totalité de leur territoire, et deux d'entre elles pour une partie de leur territoire. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur public unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.

Le SYVADEC a créé et assure la gestion de l'Observatoire des déchets ménagers de Corse (ODEM Corsica). Il a pour mission de développer la connaissance et la diffusion d'informations relatives à la gestion des déchets en Corse. Cette vaste base de ressources met à la disposition des particuliers, professionnels, élus, institutionnels, partenaires publics et privés et journalistes, des données et études fiables et vérifiées, couvrant l'ensemble du service public de gestion des déchets, de la collecte au traitement.



1.2. CAPACITES TECHNIQUES

1.2.1. Moyens humains

1.2.1.1. Effectifs du Syvadec (2023)

Le SYVADEC est administré par un comité syndical composé de 105 délégués issus des Communautés d'Agglomération et Communautés de communes du territoire. Chacune dispose d'un nombre de représentants en fonction de la population de leur territoire.

Le comité syndical élit un bureau, qui constitue l'organe exécutif du syndicat. Il est composé du président, Monsieur Don Georges Gianni, de vice-présidents et de membres.

Sous la Direction générale de Madame Catherine LUCIANI et de son directeur général adjoint, Monsieur Vincent ANDREI, le SYVADEC est organisé en quatre directions et trois services transversaux (ressources humaines / qualité, sécurité et environnement / systèmes d'information et d'observation :

- Direction exploitation ;
- Direction prévention et valorisation ;
- Direction administrative et financière ;
- Direction développement territorial ;

Il emploie 136 agents (130 ETP) dont 87% sont des agents techniques et 13% sont des administratifs.

1.2.1.2. Effectifs exploitant du CTV de Monte

Le projet permet la création de 48 emplois à temps plein en fonctionnement normal et 66 en période de pointe. A la direction du site, une équipe de 3 personnes dont un responsable exploitation encadrera :

- Sur la filière Biodéchets et déchets verts : (2ETP)1 conducteur d'engin par poste
- Sur la filière OMR/CSR : (9ETP)1 équipe le matin sur les OMR /CSR et 1 équipe l'après-midi avec :
 - 1 chef d'équipe (mutualisé sur les 2 équipes)
 - 1 conducteur de pelle
 - 3 conducteurs d'engin
 - 2 rondiers
 - 2 trieurs
- Sur la filière collecte sélective et transit (21ETP) :
 - 1 chef d'équipe
 - 3 conducteurs d'engin
 - 17 trieurs
- En entrée de site, à la pesée (2 ETP) : 1 agent/poste
- À la maintenance (5 ETP) : 1 responsable maintenance et 4 techniciens
- A l'administratif (3 ETP) :
 - 1 responsable administratif et financier
 - 1 comptable
 - 1 assistant paye / ressources humaines
- Au suivi ICPE/QHSE(3 ETP) :
 - 1 ingénieur QHSE

- 1 ingénieur
- 1 chargé de visites

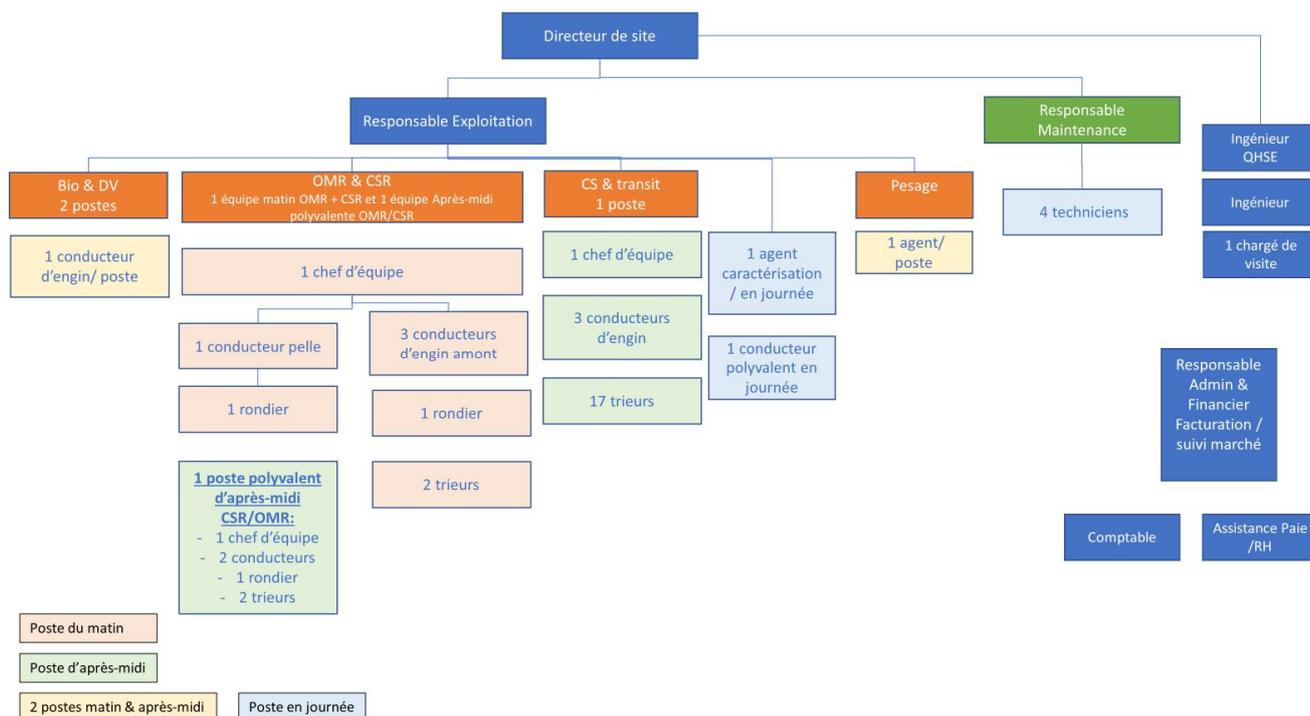


Figure 1 : organigramme du CTV de Monte

L'organisation des postes est adaptable aux variations des réceptions des déchets avec notamment le poste d'après-midi polyvalent OMR/ CSR et des équipes de la CS en charge du nettoyage du site en période creuse.

1.2.2. Moyens matériels

1.2.2.1. Le SYVADEC

Le SYVADEC a construit et gère 47 installations : recycleries (23), éco points (2), recycleries mobiles (2), quais de transfert ordures ménagères (11), bio plateformes (2), centres de regroupement du tri (5), ISDND post exploitation (2) au service des particuliers dans toute la Corse et s'est engagé dans une triple certification ISO 9 001, 14 001 et 45 001 afin d'améliorer en continu sa politique qualité, sécurité et environnement.

Il mène également des actions de sensibilisation destinées à promouvoir le tri et la réduction des déchets à la source auprès du grand public et des scolaires.



1.2.2.2. Le CTV de Monte

- La réalisation et l'exploitation

Le groupement conjoint d'entreprises titulaire du marché de la conception, de la réalisation et de l'exploitation du CTV de Monte a pour mandataire, la SAS AM ENVIRONNEMENT.

- AM ENVIRONNEMENT est une société leader au niveau régional dans le transit et le traitement de déchets non dangereux. Elle exploite une installation autorisée au titre des ICPE sur la commune de Biguglia et mettra à disposition du groupement et du projet, son expérience et ses compétences d'exploitation et de gestion des déchets.

Le groupement est constitué des différentes entreprises suivantes :

- Le groupe ENERGIPOLE :

Acteur majeur du traitement des déchets, ayant construit et exploité des unités de traitement multifilières en contexte insulaire notamment (La Réunion, Guadeloupe).

ENERGIPOLE a en charge la conception et la réalisation des process de tri des OMR et des Biodéchets et assurera l'exploitation du site avec AM Environnement.

La construction est confiée au Groupement d'Entreprises suivant :

- L'Entreprise NATALI :

Acteur majeur en Corse dans tous les métiers des travaux publics, du bâtiment et des travaux maritimes. L'Entreprise NATALI apportera à la réalisation du CTV de Monte, toute son expertise pour les travaux de VRD et de gros-œuvre.

- La Société FUSELLA CONSTRUCTIONS METALLIQUES :

Elle est reconnue pour son savoir-faire et ses nombreuses réalisations en Corse concernant la charpente.

- SCAE Electricité :

Entreprise corse devenue un groupe national aux compétences unanimement reconnues dans les domaines du Génie Électrique et des systèmes de communication.

- La société RMIS/(devenue REY Solutions) :

Ensemble qui conçoit et fabrique tous ses équipements en France, reconnu pour la qualité et la fiabilité de ses équipements, RMIS est chargé de la construction du process de tri de la collecte sélective et de du process de fabrication des CSR.

- L'Atelier d'Architecture Rivat

Il est responsable du projet architectural, du dossier du permis de construire et de la maîtrise d'œuvre de la construction hors process.

- Le cabinet d'études et d'ingénierie ENGIBAT :

Economiste de la construction et bureau d'études pour la VRD et Structures. ENGIBAT appuiera l'Atelier d'Architecture Rivat dans le projet architectural.

- Le Bureau d'Ingénierie TRIDENT Service, maître d'œuvre général :

Accompagne depuis plus de 15 ans des acteurs publics ou privés de la filière déchets. Trident Service pilote, coordonne et s'occupe des interfaces entre les membres. Son expertise en tri et traitement des déchets est un atout supplémentaire du groupement.

- Les équipements

Les moyens matériels et les équipements sont présentés en détails dans la PJ n°46 - Présentation des procédés, matières et produits.

1.3. CAPACITES FINANCIERES

1.3.1. Le SYVADEC

Au terme de l'exercice 2022 (dernier compte administratif arrêté), le budget global en dépenses s'élève à 65 159 041 € dont 59 223 544 € en fonctionnement et 5 935 498 € en investissement. Le résultat de clôture (Excédent de fonctionnement libre d'affectation) ayant été arrêté à 10 132 202,50 €.

Dépenses de fonctionnement : Montant en € et part en %					
	2021	2022	2021	2022	Variation
Charges à caractère général	41 473 591	46 557 108	78,52 %	78,61 %	12,26 %
Charges de Personnel	6 633 739	7 332 523	12,56 %	12,38 %	10,53 %
Autres charges de gestion courante	138 807	145 476	0,26 %	0,25 %	4,80 %
Charges financières	246 061	213 371	0,47 %	0,36 %	-13,29 %
Charges exceptionnelles et provisions	3 257 954	3 813 147	6,17 %	6,44 %	17,04 %
Amortissements des biens	1 070 968	1 161 918	2,03 %	1,96 %	8,49 %
TOTAL	52 821 120	59 223 544	100 %	100 %	12,12 %

Recettes de fonctionnement Montant en € et part en %				
	2021	2022	2021	2022
Cotisations adhérents et reversements	47 632 944	48 028 598	72,38 %	69,25 %
Éco-organismes	5 164 770	4 509 781	7,85 %	6,50 %
Subventions	100 877	211 560	0,15 %	0,31 %
Vente des matériaux et prestations de services	3 958 331	4 089 950	6,01 %	5,90 %
Produits exceptionnels	611 577	785 179	0,93 %	1,13 %
Remb. Rémunérations	179 194	142 835	0,27 %	0,21 %
Opération d'ordre		25 100		0,04 %
Sous-total exercice	57 647 692	57 793 003	87,60 %	83,33 %
Excédent reporté N-1	8 161 977	11 562 743	12,40 %	16,67 %
TOTAL	65 809 669	69 355 746	100,00 %	100,00 %

Le Programme Pluriannuel d'investissement pour la période 2021-2026, lié aux nouvelles orientations stratégiques, est en cours d'exécution avec le lancement de plusieurs maîtrises d'œuvre sur des recycleries et études sur de nouveaux équipements (CTV), des travaux de modernisation des sites existants, notamment ceux transférés en 2019 et 2020 ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements.

Dépenses d'investissement - Montant en € et part en %				
	2021	2022	2021	2022
Déficit n-1 reporté	1 468 041	-	30,92 %	0,00 %
Recycleries	1 264 631	2 008 334	26,64 %	33,84 %
Remboursement du capital	565 109	567 793	11,90 %	9,57 %
Quais de transfert	496 131	141 607	10,45 %	2,39 %
Recyclerie mobile	243 924	586 714	5,14 %	9,88 %
Compostage	235 388	209 107	4,96 %	3,52 %
Biodéchets	144 820	40 244	3,05 %	0,68 %
Tri	84 041	901 860	1,77 %	15,19 %
Divers : véhicules, mobiliers, informatique, caution	80 902	81 628	1,70 %	1,38 %
Prétraitement valorisation	44 779	69 476	0,94 %	1,17 %
CET	42 394	1 278 055	0,89 %	21,53 %

Aménagement stockage	34 435	-	0,73 %	0,00 %
Textiles	27 259	8 302	0,57 %	0,14 %
Création ISDND	15 298	2 315	0,32 %	0,04 %
Écopoints	-	14 963	0,00 %	0,25 %
Opérations d'ordre		25 100	0,00 %	0,42 %
TOTAL	4 747 151	5 935 498	100,00%	100,00 %

La situation financière du Syvadec :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement (A)	31 660 801	33 607 791	39 507 044	38 362 038	51 453 913	57 647 685
Dépenses réelles de fonctionnement retraitées (B)	27 540 452	33 021 165	36 031 173	35 773 340	45 679 494	51 750 116
Épargne brute (A - B = C)	4 120 349	586 626	3 475 871	2 588 698	5 774 419	5 897 569
Taux d'épargne brute (C/ A)	13%	2%	9%	7%	11%	10%
Remboursement en capital de la dette (D)	413 857	428 757	444 364	460 712	477 835	565 108
Épargne nette (C - D = E)	3 706 492	157 869	3 031 507	2 127 986	5 296 584	5 332 461
Taux d'épargne nette (E/ A)	12%	0%	8%	6%	10%	9%
Encours de dette	7 226 184	6 793 783	6 345 633	5 880 986	5 353 736	4 788 627
Capacité de désendettement (en années)	1,8	11,6	1,8	2,3	0,9	0,8

1.3.2. Le CTV de Monte

1.3.2.1. Modalités de financement

Le budget global du projet ou coût total de l'opération (CTO) est de 68 millions d'euros. Il intègre les coûts de conception, de construction, des process dans le bâtiment, les essais de performance et de tous les équipements nécessaires à l'exploitation du site. Ce montant intègre également l'ensemble des coûts connexes : foncier, assistances techniques, suivie, contrôle, réseaux...

Il sera financé pour 80 % par l'État via le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse et l'ADEME-Agence de la Transition Écologique, et pour 20 % par un financement bancaire (enveloppe Relance verte).

1.3.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Le coût de fonctionnement annuel est estimé à environ 18 millions d'euros par an. Ces dépenses de fonctionnement ne sont pas des coûts supplémentaires pour la collectivité. Ils se substitueront aux coûts actuels de traitement et de valorisation pour les flux concernés.

Le coût de fonctionnement pourra évoluer à la marge en fonction des conditions économiques autour de l'activité à échéance 2027 (prix de rachat des matières valorisations, soutiens des éco organismes...). Il dépendra également des résultats des politiques de tri à la source déployées par les collectivités qui s'appuient sur les moyens en faveur du tri qui seront mobilisés en application du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (le coût moyen de valorisation des flux issus des collectes sélectives et réceptionnés séparément sur le centre de tri et de valorisation sera inférieur au coût de traitement des ordures ménagères contrairement à la situation actuelle).

Par ailleurs, afin de conserver dans le temps un haut niveau technique des installations, intégrer dans le temps les évolutions technologiques dans le process et maintenir les meilleures conditions opérationnelles et de sécurité de l'installation, des moyens importants sont dévolus au gros entretien et renouvellement pour un montant de 6,8 millions d'euros sur les dix premières années d'exploitation.